

# Organisation de l'enseignement de la natation



## Réunion Piscine Vandoeuvre Michel Bertrand

1er juin 2023

Etaient présents de nombreux enseignants des écoles publiques et privées qui fréquentent, avec leurs classes, la piscine Michel Bertrand de Vandoeuvre.

**Directeur et responsable de l'établissement :** Cyril FARAIN.

**Responsable adjoint en charge du dossier natation scolaire :** Lionel THIRIET.

**CPC Référents :**

- Didier LAURENCY, CPC-EPS de la circonscription de Vandoeuvre
- Sandra DESCHASEAUX, CPC-EPS de la circonscription de Nancy I
- Alice HERFRAY, CPC-EPS de la circonscription de Nancy 2
- Aurore LENCZEWSKI, CPC-EPS de la circonscription de Villers-lès-Nancy

**Excusés :** Aurore LENCZEWSKI, Alice HERFRAY, Sandra DESCHASEAUX et quelques écoles.

=> Voir feuille de présences.

### Ordre du jour :

- BILAN DU FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2022-2023
- RAPPELS REGLEMENTATION (CF CIRCULAIRE DU 03 MARS 2022)
- PASS NAUTIQUE ET ASNS
- BILAN AU NIVEAU DES APPRENTISSAGES - LES OUTILS DE SUIVI – QUELQUES STATISTIQUES
- INFORMATIONS PRATIQUES ET ORGANISATIONNELLES POUR 2023/2024
- PLANNINGS ET CRENEAUX 2023/2024
- LE PROJET PEDAGOGIQUE ET LES RESSOURCES
- QUESTIONS DIVERSES

**Les écoles concernées pour l'année 2023/2024 sont les mêmes que pour l'année qui se termine.**

### I. Bilan rapide du fonctionnement de l'année 2022-2023

VILLERS	NANCY 1 et 2	PRIVE NANCY	VANDOEUVRE
Aiguillettes	Boudonville	Saint Dominique	Brabois
Camus	Buthégnemont	Saint Léon	Brossolette
Château	Clémenceau	Saint Pierre Privé	Charmois
	Didion	Saint Vincent	Europe / Nations
	Emile Gallé		Jean Macé
	Gebhart		Jeanne d'Arc
	Jean Jaurès		Jules Ferry
	M. Leroy		N.D.Bonsecours
	Montet		Paul Bert
	Placieux		Pierre LOTI Ludres
	Stanislas		KRAFFT Houdemont

- Plus de 220 classes accueillies sur la piscine sur l'année en cours.
  - 3 classes par créneau, soit 18 classes par jour selon un planning filé.
  - Cela représente environ 1 650 élèves par trimestre.
  - 10 séances en moyenne par cycle (excepté les journées de grève et les jours fériés impliquant un cycle de moins de 10 séances)
- ⇒ *un lundi supplémentaire a été proposé au 3<sup>ème</sup> trimestre aux classes du lundi.*

## BILAN DU CÔTE DE LA PISCINE MICHEL BERTRAND – RETOURS DE L'EQUIPE DE LA PISCINE :

- ✓ Quelques **changements** ont été faits en concertation avec les CPC.
- ⇒ *La répartition une fois attribuée ne peut pas être changée sans accord (CPC-EPS/piscine), pour différentes raisons.*
- ✓ De plus en plus de présences d'**AESH** en accompagnement des élèves.
- ✓ **LES TRANSPORTS** : des retards (d'un bus, parfois de deux...) ou des chauffeurs qui ne connaissent pas les lieux de prise en charge ou de dépose...



- ✓ L'arrivée et le départ de certaines classes sont souvent bruyants.  
Un décibel-mètre va être installé pour indiquer le niveau sonore.

**VESTIAIRES ET DOUCHES** : manque d'autonomie pour certains élèves (souvent des plus jeunes) et un savonnage avec trop de savon => essayer d'être vigilant (école et personnels de l'établissement dans les vestiaires) pour éviter cela, notamment parce que cela entraîne des retards à l'arrivée au bord du bassin.

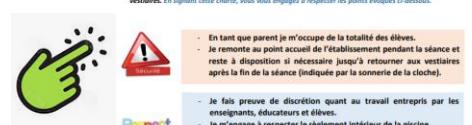
=> *Travail à faire en amont des séances sur l'explicitation des consignes sur ces différents temps et distribution du gel douche par un adulte.*

- ✓ Respecter les zones d'habillage et de déshabillage (**zones A, B, C, D, E et F**), et ne pas utiliser les toilettes pour se changer.
- => *Préparer avec les parents accompagnateurs (cf [charte](#))*



Vous allez être sollicité·e pour accompagner une classe à l'occasion de l'activité natation à la piscine Michel Bertrand de Vandœuvre. Nous vous remercions d'ores et déjà de donner de votre temps au service de l'école et de l'enseignement du savoir-nager. Dans le cadre du projet pédagogique relatif à l'enseignement de la natation scolaire ces recommandations sont validées par l'Education Nationale et la direction de l'établissement.

Un seul parent par classe accompagne, sede dans les vestiaires et veille à la sécurité durant le passage des vestiaires. En signant cette charte, vous vous engagez à respecter les points évoqués ci-dessous.



## AU NIVEAU DES BASSINS :

- ✓ Bonne répartition des groupes selon les espaces de travail.
- ✓ Evolution de ces zones possible à tout moment du cycle.
- ⇒ communiquer (*entre enseignants, MNS et MNS de surveillance*).
- ⇒ 3 classes par créneau = des répartitions équilibrées au niveau des âges.

Un cas particulier : les classes dédoublées et les 7 groupes engendrés. Les enseignants sont souvent prioritaires par rapport aux éducateurs de la piscine.

- ✓ Feuilles de suivi appréciées pour guider les apprentissages et les préparations.
- => *Ne pas oublier de les laisser ou de les redonner à la piscine en fin de module ! Merci à tous d'être vigilants sur ce point, car il s'agit d'un important travail de compilation qui est à mener à partir de ces documents, qui permettent un retour (aux enseignants actuels, futurs, aux élèves, aux familles) et de bons indicateurs pédagogiques.*

## BILAN DU CÔTE DES CPC-EPS :

	<ul style="list-style-type: none"><li>• La natation est une priorité comme sur tout le territoire départemental.</li><li>• Bonne collaboration avec l'intégration des classes de la piscine de Gentilly.</li><li>• Beaucoup de retours positifs (conseils Etaps, feuilles de suivi appréciables, espaces délimités avec point de matériel à proximité...)</li><li>• L'outil DNSSA</li><li>• Un temps facultatif de venue, de découverte et d'échanges a été proposé aux enseignants désireux de venir découvrir et échanger autour de la piscine en tout début d'année scolaire par des CPC-EPS et Bénédicte Garrigues.</li><li>• Les fiches de suivis des groupes avec la progression proposée, le tout en lien avec le projet pédagogique du Livret de natation sont appréciées du côté des enseignants et des maîtres-nageurs.</li> <li>• La qualité de l'accueil des classes a été mise en avant (notamment par les nouvelles classes qui ont rejoint la piscine pour le troisième trimestre de l'année) : des maîtres-nageurs disponibles et disposés à donner des conseils, du personnel qui aide dans les vestiaires...</li> <li>• Bonne collaboration avec l'intégration des classes de la piscine de Gentilly.</li><li>• L'enseignant est toujours invité à choisir le groupe de niveau qu'il souhaite, avec du matériel qualitatif à disposition (le fonctionnement des chariots de matériel, à disposition de différentes zones sera conservé).</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Au niveau des feuilles de suivi, difficulté pour avoir tous les retours...</li><li>• Un état de fait : des transports en bus problématiques, le nombre de classes à accueillir.</li><li>• Suite aux interruptions, baisse de niveau généralisé flagrant (dès le CP et également visible auprès des CM2 de plus en plus non nageurs).</li><li>• Le test de positionnement lors de la première séance paraît toujours essentiel à mettre en place, même si les résultats obtenus (les niveaux atteints) par les élèves lors de l'année précédente sont connus et enregistrés grâce à l'outil informatique.</li><li>• Les vestiaires sont toujours des espaces limités en taille et en espaces pour les classes.</li></ul>

## II. La réglementation – rappels (circulaire du 3 mars 2022)

Un rappel : apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences. C'est un enjeu de santé publique, dans le but :

- D'éviter les **noyades** : on attend des élèves une maîtrise du milieu aquatique pour qu'ils assurent leur propre sécurité.
- **De contribuer à pratiquer activité physique régulière nécessaire pour être en bonne santé**, donner les bonnes habitudes.

### La circulaire précise notamment :

« *Faire en sorte que tous les enfants apprennent à nager en sécurité est un levier majeur de prévention des accidents de la vie courante chez les moins de 15 ans* ».

« *Il est attendu des élèves une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce)*. »

**L'Aisance aquatique est travaillée sur toute la globalité de l'enfant et l'Ecole y contribue de l'école maternelle (selon les cas) jusqu'à la fin du cycle 3 au moins où l'ASNS (Attestation du Savoir Nager qui remplace l'ASSN) est recherchée.**

Retrouvez la contribution de l'école à l'Aisance Aquatique dans le B.O. : [ICI](#)

La natation est un **enseignement obligatoire** qui s'inscrit dans le cadre de l'EPS.

C'est une activité physique et à encadrement renforcé avec la participation des personnels qualifiés et agréés. Les agréments des intervenants sont vérifiés chaque année par les services de la DSDEN.

### Les normes d'encadrement

La natation scolaire nécessite un encadrement renforcé dont les normes ne peuvent être inférieures aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous (l'enseignant peut être aidé dans cette tâche par des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles\*) :

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants

\*Est considéré comme encadrant un enseignant et un professionnel qualifié (MNS, BEESAN, BPJEPS de spécialité) ou un intervenant bénévole agréé par l'IA-DASEN.

Un groupe-classe correspond à la classe administrative de l'école.

Si l'effectif de la classe est supérieur à 30 élèves, il faut être vigilant quant au nombre d'encadrants et organiser des rotations pour ne pas dépasser les 30 élèves à emmener à la piscine (attention aux cas particuliers que sont les classes de CP et CE1 dédoublés en REP).

Dans ce cas, il faut généraliser le fait de rassembler deux classes de CP et/ou CE1 dédoublés. Les deux enseignants viennent forcément et bénéficient d'un MNS en plus (cela correspond à 3 personnes pour deux classes dédoublées, ce qui permet une réelle plus-value en terme de taux d'encadrement).

Toute recomposition de classe (on emmène par exemple quelques élèves d'une collègue) nécessite la validation de l'IEN.

La limite est alors de 30 élèves pour respecter le taux d'encadrement et le taux minimum de 4 m<sup>2</sup> de surface de bassin par enfant dans l'eau.

**La convention avec les piscines de la métropole du Grand Nancy :**

Une [convention](#) passée entre l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) et la collectivité territoriale ou la structure responsable de l'établissement de bains précise les modalités du partenariat. Elle fixe les conditions d'organisation et de pratique, la sécurité des élèves, les rôles et responsabilités de chacun.

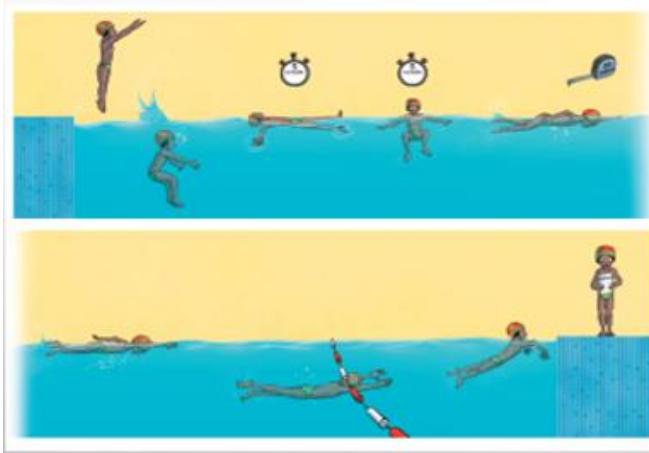
L'agrément des intervenants est vérifié chaque année par les services de la DSDEN. Les activités ne peuvent débuter qu'après leur accord.

Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 35 minutes de pratique effective dans l'eau => cf Conseils pour une séance optimale, favorisant un bon temps d'activités (dans [Mon Livret de Natation](#) page 63).



### III. Les tests : le pass-nautique et A.S.N.S. :

#### ❖ Le pass-nautique :



**L'aisance aquatique** est à présent définie comme une étape fondamentale pour débuter le parcours de formation d'un nageur sécurisé ; le test antérieurement appelé « aisance aquatique » et permettant l'accès aux activités nautiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, est renommé « Pass-nautique ».

#### Annexe 4 de la circulaire - Test Pass-nautique :

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

Le test peut être préparé et présenté dès le cycle 2, et lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle.

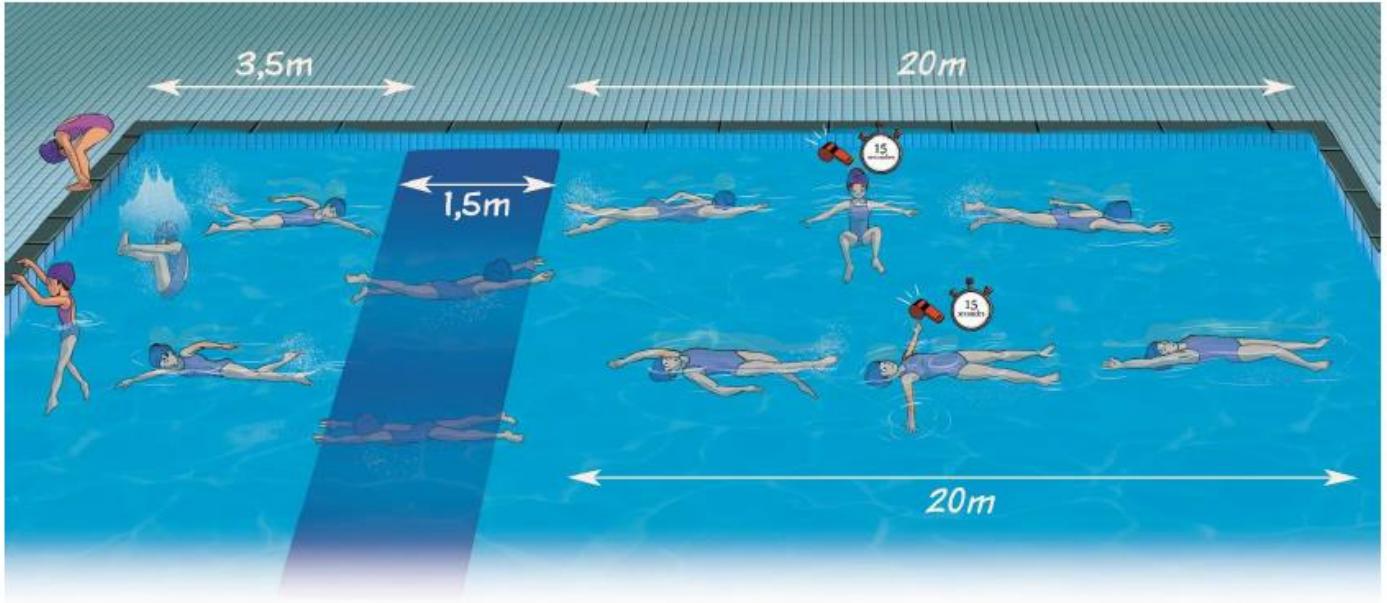
Ce test permet de s'assurer que le jeune est apte à (article A. 322-3-2 du Code du sport) :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

La réussite au test est certifiée conformément aux dispositions du II de l'article A. 322-3-2 du Code du sport ou de l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du Code de l'action sociale et des familles.

⇒ Ce test est réalisé pour qu'en cas de chute accidentelle, l'enfant sache regagner le bord sain et sauf, en toute sécurité (savoir se déplacer, se sauver, avoir un mouvement efficace avec un moindre effort).

## L'ASNS : l'attestation du Savoir Nager en Sécurité :



=> Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes

L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième.

Cette attestation, délivrée par le directeur de l'école ou le chef d'établissement, est signée par le professeur des écoles et un professionnel agréé à l'école primaire agréé par le DASEN (ou par le professeur d'éducation physique et sportive au collège ou au lycée). Elle permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du Code du sport).

L'ASNS repose sur la réalisation d'un parcours aquatique d'une distance d'environ 50 m, sans reprise d'appui, et de la preuve de maîtrise de connaissances et d'attitudes liées à la sécurité en milieu aquatique. Elle valide un niveau de compétence permettant d'évoluer en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, plan d'eau calme à pente douce). 2 parties pour obtenir l'attestation (qui sera à renseigner dans le LSU) :

**PARTAGE → PORTAIL ARENA → Accès au LSU : Livret Scolaire Unique du CP à la 3<sup>e</sup>.**

**Livret Scolaire Unique**

The screenshot shows the 'Accueil' page of the 'Livret Scolaire Unique'. At the top, there's a navigation bar with links like 'Accueil', 'Livre', 'Bilans périodiques', 'Bilans de fin de cycle', 'Attestations', 'Indicateurs', and 'Paramétrage'. A red arrow points from the 'Attestations' link to a yellow box highlighting the 'Saisie et recherche' button. Another red arrow points from the 'Attestations' link to a dropdown menu. The dropdown menu is titled 'Attestation' and contains options: 'Selectionner une attestation...', 'APER', 'APS', 'ASNS - Savoir-nager en sécurité', and 'ASSN (avant mars 2022)'. A yellow box highlights the 'ASNS - Savoir-nager en sécurité' option.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DES SPORTS**

**ANNÉE D'OBTENTION**

**ATTESTATION « SAVOIR-NAGER » EN SÉCURITÉ**

Attributé par l'annexe du 28 février 2022 instituant l'attestation du « savoir-nager » en sécurité

L'attestation du « savoir-nager » en sécurité est délivrée par (nom du directeur de l'école ou du chef d'établissement)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

École / collège : \_\_\_\_\_

Académie : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Cacher le l'indication et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement

Professionnel agréé et titre \_\_\_\_\_

Professeur \_\_\_\_\_

**Validée en collaboration par :**

Le MNS

## L'enseignant

Pas forcément en simultané. L'un peut valider la partie théorie et l'autre la partie pratique.

**Délivrée par le directeur de l'école** ou par le chef d'établissement mais **avec les 3 signatures** (enseignant, directeur, professionnel de la natation), est **inclus dans le LSU de l'élève**. Un exemplaire, imprimé selon le modèle joint en annexe 2 de la **circulaire du 28 février 2022** est remis à l'élève.

## **Partie pratique => Modalités de passation du test ou du parcours, quelques exemples et conseils :**

- Très souvent, l'épreuve la plus pénalisante est la deuxième immersion (à travailler davantage pendant les séances, l'immersion reste une base à consolider, quel que soit le niveau). Encourager davantage le travail autour de l'endurance.
- Privilégier le travail sur une longueur de 25m.
- Possibilité de faire passer plusieurs élèves en même temps.
- Privilégier la prise en charge du test par le MNS (l'enseignant prend en charge les autres élèves, notamment ceux du groupe du MNS).
- Sensibiliser les collègues à engager leurs élèves dans un projet d'apprentissage et d'évaluation dès le début du cycle, à partir de différents supports (photos, vidéos, Livret de Natation...).
- Pas forcément tout à la fin du cycle piscine ni seulement pour les élèves de CM2.
- L'utilisation des lunettes : l'enseignement de la natation à l'école est un avant tout un enjeu de santé publique : éviter les noyades. Les élèves apprennent à nager pour avoir des **capacités propres à se sauver en milieu aquatique**. En cas de chute, il faut que l'enfant ne panique, même s'il n'est pas équipé de lunettes. Pour cela il est nécessaire d'habituer progressivement l'élève à ouvrir les yeux dès la maternelle. Il ne s'agit pas d'interdire les lunettes mais simplement de proposer à chaque séance une situation sans le port des lunettes. Ainsi l'élève s'habituerà progressivement. Il est à rappeler que l'épreuve de l'ASSN s'effectue sans lunettes.
- Pour la dernière partie de l'épreuve : « S'ancre de manière sécurisée sur un élément fixe et stable » (au bord du bassin quand c'est possible, tapis rigide, perche... à aménager en fonction du contexte).

Un constat : même après un cycle piscine, un élève de niveau 4 a encore du mal à enchaîner les épreuves qu'il réussit isolément. A travailler davantage pendant les séances (l'immersion reste une base à consolider, quel que soit le niveau).

Epreuve difficile à réaliser en état de stress (examen) => prévoir un échauffement.

Travailler davantage l'endurance (notamment pour la deuxième immersion après le retour en dos).

## **Partie théorique :**

### **Connaissances et attitudes :**

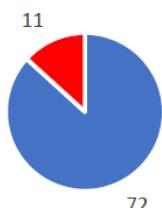
- savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître et respecter les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels l'ASNS permet d'évoluer en sécurité.

Des ressources pour préparer ces élèves, au CM : vidéos, quiz, supports divers, place et rôle de chacun, aménagements de bassins pour préparer les élèves au parcours et aux connaissances à acquérir... Sur le site IEN de Vandoeuvre

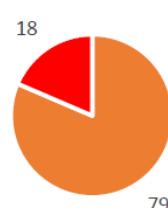
### **A LA PISCINE, AU TRIMESTRE 1 :**

#### **Tests**

**Aisance Aquatique des 83 élèves évalués  
(5% des 1626 élèves)**



**ASNS des 97 élèves CM2 évalués  
(28% des 350 élèves)**



## A LA PISCINE, AU TRIMESTRE 2 :

Aisance Aquatique des 73 élèves évalués  
(4% des 1625 élèves)



ASNS des 97 élèves CM2 évalués  
(35% des 278 élèves)



### Sur les 278 CM2 :

151 (54 %) terminent N4+

91 (33%) terminent N5+

169 (62%) réussissent St GP + DV15

73 (26%) ont réussi l'ASNS

97 (35%) ont été testés ASNS

75% des tests ASNS ont été réussi

## IV. BILAN AU NIVEAU DES APPRENTISSAGES - LES OUTILS DE SUIVI – quelques statistiques

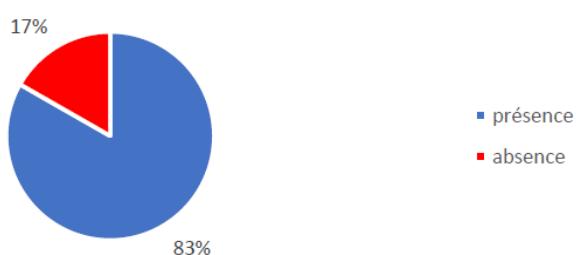
### Les listes d'élèves et l'assiduité

Les listes de chaque classe (école par école) seront envoyées au CPC de la circonscription à la rentrée, au plus tard cette année pour le 5 septembre 2023 ; et ce, pour tous les cycles de toute l'année scolaire. Elles font ainsi office de déclaration à l'IEN. Elles seront ensuite relayées à la piscine par le CPC. Un rappel par mail sera fait avant la rentrée de septembre.

Au bord du bassin, les enseignants doivent être en possession d'une liste de leur groupe **à chaque séance** (c'est la feuille de route, ou feuille de suivi pédagogique). En cas de changement fait en début ou fin de séance, la liste sera aussitôt remise à jour.

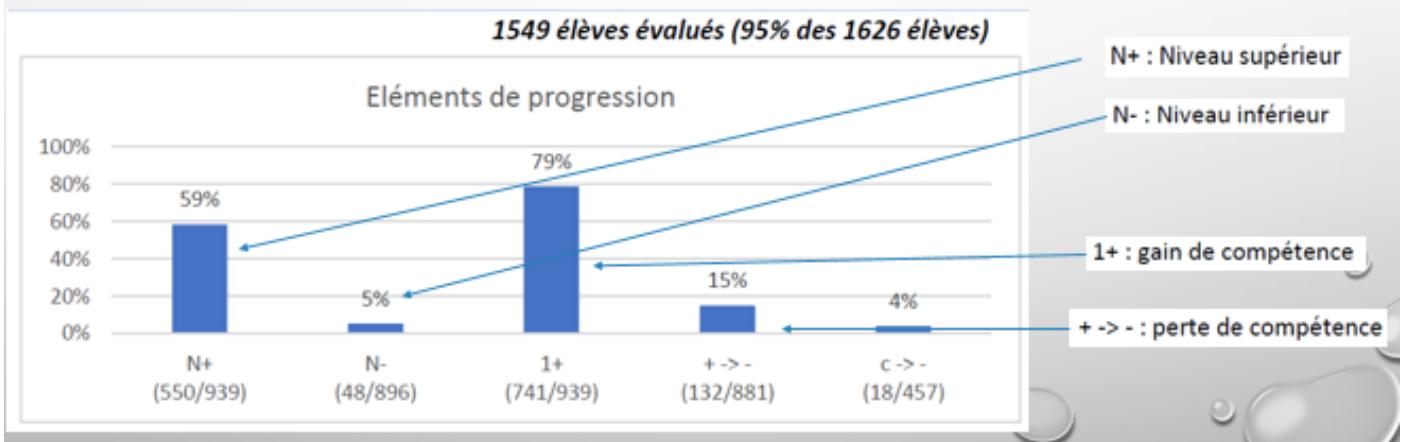
La natation scolaire fait partie intégrante des programmes d'enseignement de l'école. Elle revêt donc un caractère obligatoire. Toute absence ponctuelle doit être motivée et toute absence prolongée doit être justifiée (dispense médicale). Si un élève est dispensé, il est pris en charge à l'école.

Absentéisme : moyenne de  
5 absents par séance (pour une classe de 30 élèves)



## • TRIMESTRES 1 ET 2 (à 1 élève de différence et à 1% près...) :

**1626 élèves** **79 %** des élèves repartent avec une nouvelle compétence (59% « avec un niveau gagné ») - **48 élèves (6 %)** sont passés à un niveau inférieur (n-)



## V. Informations pratiques et organisationnelles pour 2023/2024 (identiques à 2022-2023)

### Tenue vestimentaire :

Il est rappelé que la tenue de ville est interdite au bord du bassin. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les personnes encadrantes doivent se changer pour une tenue en adéquation avec l'activité.

### Hygiène :

Depuis 4 ans, les élèves doivent venir avec leur savon, à moins que l'école n'achète du savon et le distribue ensuite aux élèves, de manière individuelle.

### Elève dispensé :

Au meilleur des cas, l'élève dispensé reste à l'école dans la classe d'un collègue. Si cette possibilité n'est pas envisageable, il n'est pas possible de le laisser à l'accueil de la piscine, il sera ainsi présent au bord du bassin auprès de son enseignant (dans une tenue adaptée).

### Sac de piscine :

Le maillot de bain et le bonnet sont obligatoires. Toute tenue couvrant les bras et les cuisses (par exemple : caleçon de bain, combinaison...) est interdite. Bonnet de bain obligatoire. Dans la mesure du possible, les enseignants peuvent venir avec un ou deux bonnets et maillots de bain à éventuellement mettre à disposition afin de pallier aux affaires oubliées.

### Parents accompagnateurs :

Seuls les parents accompagnateurs sont autorisés à rester dans le hall de la piscine.

Si possible pas de parent pour les élémentaires, ou seulement 1.

Les parents accompagnateurs devront être informés du règlement intérieur de la piscine et notamment sur la prise de photos pendant les séances.

La tenue vestimentaire doit également être en adéquation avec l'activité (cf. point « tenue vestimentaire »).

Un rappel peut être fait à ces parents : ils sont là pour s'occuper des enfants et pas seulement de leur enfant. Ils ne doivent pas sortir du hall d'accueil (plan Vigipirate).

⇒ Une charte des parents accompagnateurs

### AESH :

L'AESH n'est pas compris dans le taux d'encadrement.

Sa présence doit être signalée auprès de M. Cyril FARAIN ou Lionel THIRIET avant la 1<sup>ère</sup> séance en complétant la feuille jointe. Le support est [ICI](#)

#### Photos :

Il est strictement interdit aux parents accompagnateurs de prendre des *photos ou filmer* lorsqu'ils attendent dans le hall. Les enseignants souhaitant prendre des photos des élèves pendant l'activité dans un but pédagogique doivent faire une demande écrite d'autorisation auprès de Monsieur M. Cyril FARAIN, responsable de la piscine.

#### Distributeurs :

Les distributeurs de nourriture sont strictement interdits aux élèves.

#### Elève bénéficiant d'un PAI :

Si un élève de votre classe bénéficie d'un PAI ou tout autre traitement, il est important d'en informer le responsable de la piscine pour des raisons de sécurité.

#### Matériel :

Possibilité de venir avant le début des séances (à la reprise) pour prendre connaissance du matériel disponible. Une liste du matériel disponible pour les séances avec les élèves sera prochainement mise en ligne sur le site de l'Inspection de Vandoeuvre (matériel, quantité et utilisations possibles).



A Vandoeuvre, comme sur le Grand Nancy, le projet pédagogique correspond au livret de natation.

The image displays the 'Mon Livret de natation' booklet, its cover, and a sample page from the pedagogical project. The booklet cover features a blue background with illustrations of children swimming. The sample page is titled 'PROJET PEDAGOGIQUE' and 'Mon cahier de natation'. It includes a list of tasks: 'l'entrée dans l'eau', 'l'immersion', 'l'équilibre', and 'le déplacement'. Below this, there's a section titled 'Mais aussi...' followed by a sample page titled 'Niveau 3 - Le Pingouin' which contains a checklist of activities. To the right, a 'SOMMAIRE' table of contents is shown:

SOMMAIRE	
Les 50 situations et les différents critères.	4
Les 6 niveaux : du héron au dauphin.	30
Le test d'aisance aquatique.	33
L'Attestation Scolaire « Savoir Nager » (ASSN).	34
Scénario du viking pour mémoriser les étapes de l'ASSN.	35
Les consignes et obligations du baigneur.	36
Le circuit du baigneur.	37

En conformité avec le socle commun de connaissances et de compétences et avec la circulaire concernant l'apprentissage de la natation à l'école cet outil d'apprentissage de la natation est l'aboutissement d'un travail de réflexion entre conseillers pédagogiques et maîtres-nageurs, et d'une expérimentation conduite auprès de classes de l'école primaire.

Il a été conçu pour aider les enseignants des écoles, pour favoriser un travail en partenariat avec le personnel des piscines mais aussi pour impliquer davantage les élèves dans la découverte et l'investissement d'un milieu nouveau.

C'est un cahier plastifié avec notamment 50 situations classifiées autour des 4 grandes composantes de la natation de la grande section (GS) au cycle 3 et d'un livret pédagogique (téléchargeable gratuitement [ICI](#)). Pour l'acquérir (pour l'école avec la coopérative scolaire ou par des crédits mairie, en référer à votre CPC-EPS).

En plus, vous trouverez le guide pédagogique de la piscine : [ICI](#)

#### Pour favoriser les apprentissages, lors des séances de natation :

Les enfants doivent être le plus possible en action, éviter les temps d'attente et d'explications trop longs.

- Pour qu'il y ait assimilation dans l'apprentissage, il faut laisser le temps à l'enfant de répéter plusieurs fois (une moyenne de 5) le même exercice. Il pourra être repris éventuellement sur plusieurs séances.
- À tout moment de l'apprentissage, il convient d'envisager le travail en petite profondeur et en grande profondeur.

- Il est important d'alterner des exercices en **positions ventrale et dorsale**.
  - Ne pas négliger le travail de l'apnée.
  - Proposer des situations variées pour éviter la lassitude, ménager l'endurance... et travailler les 4 fondamentaux qui sont :
  - **L'immersion** : L'enfant accepte *d'entrer dans l'eau*, de *s'immerger* et de *se laisser porter* par l'eau : il doit prendre conscience de sa **flottabilité**.
  - **L'équilibre** : L'enfant maîtrise des **équilibres variés** associés ou non à différentes prises d'appuis.
  - **La respiration** : L'enfant sait *s'immerger totalement* (apnée) et sait *expirer sous l'eau* sur place puis en déplacement.
  - **La propulsion (les déplacements)** : L'enfant sait *orienter les surfaces d'appui* sur l'eau tout en maîtrisant leur **amplitude**. **La glisse** : L'enfant sait *allonger son corps dans l'axe* de son déplacement.
  - Dans tous les cas, échanger avec les personnels de la piscine, les MNS en premier lieu pour trouver ensemble les meilleures réponses organisationnelles et pédagogiques pour favoriser les apprentissages.

#### **La feuille de route et la fiche de suivi ou d'évaluation :**

Les professionnels de la natation des piscines du grand Nancy proposent une **feuille de route** pour guider l'enseignant ou l'encadrant dans **l'observation continue** des élèves, la **construction**

et la **progressivité des séances**. Cet outil commun à l'ensemble des piscines de la métropole présente :

- un recto : liste des élèves, absences/présences et les objectifs principaux de chaque séance.
- un verso : une série d'items pour chaque niveau. L'enseignant ou l'encadrant validera au cours des séances, avec un codage : + si c'est réussi, - si ça ne l'est pas.

L'outil permet un temps d'apprentissage dès la première séance à partir des niveaux conservés l'année précédente. Des réajustements peuvent s'avérer nécessaires bien entendu pour certains élèves.

Cette feuille de route sera très utile dans la liaison CM2/6<sup>ème</sup>, dans le fait de pouvoir connaître combien de séances a fait tel enfant, de proposer d'année en année des groupes les plus homogènes possible, de savoir quelles sont les compétences ou tests validés ou non... Elle permettra un test en continu et normalement, une meilleure progression des élèves.

Chaque enseignant se positionne sur un niveau lors de la **première séance** et doit en avoir **préparé le contenu**.

Le **choix des groupes** dépend de plusieurs facteurs (sa propre aisance, la taille du groupe, l'aspect affectif...). Il avait été dégagé l'idée que le plus difficile est parfois d'amener des non-nageurs à un déplacement, une flottaison, un équilibre... tandis que des élèves qui se « débrouillent » déjà ont besoin essentiellement de répétition pour progresser : améliorant l'efficacité de leur geste par la répétition, le temps d'activité. Après constats en piscine et échanges, il s'avère que les enseignants choisissent de plus en plus de prendre en charge des groupes d'élèves nageurs.

A la fin du module, vous recevrez les bilans du cycle (tableau de compétences + vignettes)

#### IV. Plannings et créneaux 2023/2024

Pour répondre aux normes d'encadrement, la piscine met à disposition un nombre suffisant de MNS pour les classes de maternelle ou d'élémentaires.

**Cycle 1** : du 11/09/2023 au 1/12/2023

**Cycle 2** : du 4/12/2023 au 15/03/2024

**Cycle 3** : du 18/03/2024 au 14/06/2024



Il y aura normalement 1 semaine de fermeture du 08/01 au 14/01/2024 et 1 semaine de fermeture du 06/05 au 12/05/2024 pour vidange et travaux (**à confirmer**).

## Résultats du sondage réalisé au mois de mai :

⇒ une très grosse majorité d'enseignants (75 réponses au total) sont pour un apprentissage semi-massé, voire massé de la natation scolaire.

## Avantages évoqués, mis en avant :

- Dans le sens des préconisations qui sont faites pour n'importe quelle APSA : besoin et intérêt à proposer **un minimum deux séances par semaine de travail autour d'une APSA de manière générale**.
- Les **compétences motrices, l'axe psychosocial, la relation entre élèves et MNS, un suivi plus différencié des élèves et par rapport au manque de temps évoqué comme une difficulté, un constat avec des séances plus faciles à mettre en œuvre et un temps d'activité dans l'eau majoré, une mise en route facilitée et des habitudes** (moins de temps perdu dans les déplacements, la gestion des vestiaires, l'habillage, la passation et la compréhension des consignes, plus ritualisées et plus proche dans le temps).
- Enfin, l'impact est direct sur la **mise en confiance des plus craintifs** et leur envie de se dépasser et **les élèves fragiles progressent plus vite**.

**Les difficultés** : c'est quelque chose qui arrive un peu vite et qui doit prendre le temps d'être étudié d'abord à petite échelle. Les plannings de travail des MNS font que les éducateurs ne seront pas forcément les mêmes entre le mardi et le jeudi.

La piscine de Vandoeuvre accueille énormément de classes, c'est une gestion très lourde à mettre en place. => Besoin de passer par une phase de test.

## **CE QUI A DONC ÉTÉ RETENU :**

### **Une phase de test sur un nombre de classes limité, autour du semi-massé :**

On met au centre les élèves et leurs apprentissages en se lançant dans cette phase de test et l'outil DNSSA et des bilans précis devront être fait une fois les cycles semi-massés réalisés. Cela constitue un changement pour tout le monde, mais cela permettrait d'avoir de la matière, de la réflexion est en cours.

=> Choisir des enseignants et classes volontaires pour ce test (**seulement 18 classes**) au deuxième trimestre **les mardis et jeudis après-midis**.

- ⇒ **QUI ? Des écoles des circonscriptions (Villers, Vandoeuvre, Nancy 1 et 2 ) et du privé.**
- ⇒ Elle concerne les semaines du 1er cycle :

**DU 12/09 AU 12/10 => 9 CLASSES CONCERNÉES ET UN CYCLE SEMI-MASSE DU 17/10 AU 30/11 => 9 CLASSES CONCERNÉES.**

Quelques classes de certaines écoles ont été retenues :

Villers - Aiguillettes
Vandoeuvre - Charmois
Vandoeuvre – Jeanne d'Arc
Vandoeuvre – Europe Nations
Houdemont – M. et K. Krafft
Ludres – Pierre Loti
Nancy 1 - Placieux
Nancy 1 - Clémenceau
Nancy 1 – Emile Gallé
Privé – Saint Pierre

### Organisation générale :

- Le support (« modèle générique... ») pour envoyer les listes d'élèves avant le 5 septembre est [ICI](#)



### Transport :

Si la séance est annulée, merci de prévenir non seulement M. Lionel THIRIET, mais également votre référent mairie.

En cas de problème avec le transporteur, merci d'en référer directement à votre référent mairie.

### **Contacts :**

❖ **Piscine Michel Bertrand Vandoeuvre :**  
M. Cyril FARAIN, 03.83.53.53.90 ; [cyril.farain@grandnancy.eu](mailto:cyril.farain@grandnancy.eu)

M. Lionel THIRIET, 03.83.53.53.91; [lionel.thiriet@grandnancy.eu](mailto:lionel.thiriet@grandnancy.eu)

❖ **Inspections (Conseillers pédagogiques) :**  
**Nancy 1 :**

Sandra DESCHASEAUX, [Sandra.Batista-Dos-Santos@ac-nancy-metz.fr](mailto:Sandra.Batista-Dos-Santos@ac-nancy-metz.fr)

**Nancy 2 :**

Alice HERFRAY, 03.83.93.56.08 ; [alice.herfray@ac-nancy-metz.fr](mailto:alice.herfray@ac-nancy-metz.fr)

**Villers-lès-Nancy :**

Aurore LENCZEWSKI, 03.83.93.56.94 ; [Aurore.Lenczewski@ac-nancy-metz.fr](mailto:Aurore.Lenczewski@ac-nancy-metz.fr)

**Vandoeuvre :**

M. LAURENCY, 03.83.56.91.06 ; [didier.laurency@ac-nancy-metz.fr](mailto:didier.laurency@ac-nancy-metz.fr)

❖ **Mairie de Vandoeuvre (Transports) :**

Mme CHAVES, 03.83.51.80.22 ; [rica.chaves@vandoeuvre.fr](mailto:rica.chaves@vandoeuvre.fr)

❖ **Mairie de Houdemont :**

Mme Isabelle DURAND, 03.83.56.21.22 ; [isabelle.durand@mairie-houdemont.fr](mailto:isabelle.durand@mairie-houdemont.fr)

❖ **Mairie de Ludres:**

Mr Maxime RICHTER, 03 83 26 36 38 ; [maxime.richter@ludres.com](mailto:maxime.richter@ludres.com)

Un moment de découverte – redécouverte de la piscine, des espaces, du matériel  
... sur place pour se préparer et échanger avant les venues des classes...

**Date à fixer et à préciser à la rentrée de septembre.**